Publié sur le site internet de la commune le .....

Le Maire

Frédéric VALLOS

SAINT-DIDIER DE-FORMANS
DOMBES SAÔNE VALLÉE

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 001-210103479-20260126-20260003-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-003

Séance du 26 JANVIER 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	**: 19**
En exercice	**: 19**
Présents	**: 16**
Qui ont pris part à la délibération	**: 18**
Date de la Convocation	**: 19/01/2026**
Convocation affichée et diffusée le	**: 19/01/2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, M. COLLET Baptiste, GAUTIER WILL Pascale, Mme GENEVOIS Annie, M. GROSSAT Gilles, M. GAY Richard, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. MEISSIMILLY Franck, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément M. ROCHE Gilles et Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE:
M. JACQUET Alain,

POUVOIR :
Mme GONZALEZ Sindy a donné pouvoir à Mme Marie-Claude HENRY
M. DA COSTA Jean a donné pouvoir à Christophe HENRY

Mme MARTIN GAJAC Corinne a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Finances - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2025 avant le vote des budgets primitifs 2026

Mr Gilles GROSSAT Adjoint en charge des finances, précise au Conseil municipal que conformément à l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.
Selon l'article L1612-1 du Code général des collectivité territoriales, les crédits correspondants visés aux alinéas ci-dessous seront inscrits au budget primitif lors de son adoption.
Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.
Le montant et la destination des crédits d'investissement susceptibles d'être utilisés avant le vote du Budget PRINCIPAL Primitif 2026 sont les suivants :

Le Budget d'investissement de l'exercice précédent (2025) est de 1 694 217,92€ soit hors crédits afférents au remboursement de la dette

1 622 563,25 x 0,25 = 405 640,81€ = plafond de dépenses avant adoption du nouveau budget.

1 622 563,25 x 0,25 = 405 640,81€ = plafond de dépenses avant adoption du nouveau budget.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 001-210103479-20260126-20260003-DE

Comptes	Opérations	Intitulé	Dépenses Possi limite du plafo	
2131	371	Agrandissement cantine école	2 470,90 €	2 470,90 €
203	393	Etude EP RD28H	321,00 €	2 791,90 €
2181	466	Sécurisation des routes panneaux signalétiques	306,36 €	3 098,26 €
2181	467	Sécurisation des routes marquage au sol	2 500,00 €	5 598,26 €
2138	518	Court de tennis	1 162,69 €	6 760,95 €
202	535	Modification N° 3 PLU OAP 1	6 084,94 €	12 845,89 €
2152	543	Voirie Chemin du Renard	80 154,44 €	93 000,33 €
2152	567	Régularisation parcelles chemin du renard	3 211,20 €	96 211,53 €
203	568	Etudes chemin du renard	1 906,80 €	98 118,33 €
20415332	573	Modernisation éclairage public	15 732,40 €	113 850,73 €
21538	574	Travaux éclairage public lotissement des fées	6 109,62 €	119 960,35 €
2172	581	Plantation 300ml de haies	4 500,00 €	124 460,35 €
2188	588	Achats livres école	426,60 €	124 886,95 €
2135	589	Réfection mur et toiture du vieux puit	1 023,88 €	125 910,83 €
2172	533	Budget participatif 2024	268,52 €	126 179,35 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après discussion :

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement mentionnées ci-dessus, avant le vote du Budget Principal primitif 2026, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2025.

- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au service de Gestion Comptable de Chatillon sur Chalaronne

- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Préfecture de l'Ain

Ainsi fait et délibéré
le 26 janvier 2025
Pour extrait conforme,

Le Maire
Frédéric VALLOS

La secrétaire de séance
Corinne MARTIN GAJAC

Signé électroniquement par :
Frédéric VALLOS
Date de signature : 29/01/2026
Qualité : Mairie de SAINT DIDIER DE FORMANS